

Cour Pénale Internationale

International Criminal Court

Semain juillet 2011 #87 inrès ?





Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées: Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, Le Procureur c. Bosco Ntaganda, Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui, et Le Procureur c. Callixte Mbarushimana. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo Chui et Callixte Mbrarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire Le Procureur c. Callixte Mbarushimana doit s'ouvrir le 17 août 2011.

Décisions adoptées entre le 18 et le 22 juillet 2011

Affaire Mbarushimana

Decision on the Defence request for leave to appeal the "Decision on the 'Defence request for a permanent stay of proceedings'" (ICC-01/04-01/10-264)

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 15 juillet 2011

Decision on Data Retrieved from Faulty and Encrypted Devices and Analysis of Mobile Phones Seized from the Premises of Mr. Mbarushimana

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 19 juillet 2011

Decision on the "Defence Request for Reclassification" dated 14 July 2011 and on the request for reclassification of the "Defence Challenge to the Jurisdiction of the Court"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 20 juillet 2011

Decision on "Defence request to postpone implementation of decision: ICC-01/04-01/10-291" Rendue par la Chambre préliminaire I, le 20 juillet 2011

Order to the Prosecutor requesting observations on the "Defence Challenge to the Jurisdiction of the Court"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 20 juillet 2011

Decision on the "Defence request to exclude the Prosecution's amended document containing the charges and amended list of evidence"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 20 juillet 2011

Situation en République du Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation au Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. Les audiences de confirmation des charges dans les deux affaires: *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang* et *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali* sont programmées pour le 1^{er} et le 21 septembre 2011, respectivement.

Décisions adoptées entre le 18 et le 22 juillet 2011

Affaire Ruto, Kosgey et Sang

 $Decision\ on\ the\ "Defence's\ Application\ for\ Extension\ of\ Time\ to\ Submit\ Properly\ Justified\ Proposals\ for\ Redactions"$

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 21 juillet 2011

Order on the filing of observations in relation to the Application on behalf of the Republic of Kenya for Leave to Reply to the "Prosecutions response to the 'Appeal of the Government of Kenya against the Decision on the Application by the Government of Kenya Challenging the Admissibility of the Case Pursuant to Article 19(2)(b) of the Statute'"

Rendue par la Chambre d'appel, le 21 juillet 2011

Redacted Decision on the Confidential Redacted Version of the Article 58 Application

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 22 juillet 2011

Affaire Muthaura, Kenyatta et Ali

Decision Requesting the Parties to Submit Information for the Preparation of the Confirmation of Charges Hearing Rendue par la Chambre préliminaire II, le 20 juillet 2011

Order on the Resubmission of the "Defence Request for Leave to Appeal the Redacted First Decision on the Prosecutor's Requests for Redactions and Other Related Requests"

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 20 juillet 2011

Decision with Respect to the Question of Invalidating the Appointment of Counsel to the Defence

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 20 juillet 2011

Order on the filing of observations in relation to the Application on behalf of the Republic of Kenya for Leave to Reply to the "Prosecutions response to the 'Appeal of the Government of Kenya against the Decision on the Application by the Government of Kenya Challenging the Admissibility of the Case Pursuant to Article 19(2)(b) of the Statute'"

Rendue par la Chambre d'appel le 21 juillet 2011

Decision on the Confidential Redacted Version of the Article 58 Application

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 22 juillet 2011

Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. Le procès a débuté le 22 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 18 et le 22 juillet 2011

Affaire Bemba

Corrigendum to the Decision on 401 applications by victims to participate in the proceedings and setting a final deadline for the submission of new victims' applications to the Registry

Rendue par la Chambre de première instance III, le 21 juillet 2011

Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : **www.icc-cpi.int** Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des **résumés audiovisuels** sont disponibles sur notre **chaîne YouTube**

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur Twitter

Evénements

Le Comité de recherche de candidats pour le poste de Procureur de la CPI : déclaration du Président de l'Assemblée, Monsieur l'Ambassadeur Christian Wenaweser

Je voudrais exprimer ma gratitude envers les membres du Comité de recherche pour le Procureur de la Cour pénale internationale pour le travail qu'ils ont accompli avec dévouement et professionnalisme pour le Bureau depuis la création du Comité en début d'année. Je suis très encouragé par le fait que les États, la société civile et le monde universitaire aient coopéré avec ce Comité, qui a pour mandat de présélectionner au minimum trois candidats aux fins d'une décision qui sera prise par l'Assemblée des États Parties.

Le mandat du Comité de recherche est de nature technique, et il exprime la volonté des États Parties de suivre une procédure rigoureuse et en fin de compte consensuelle, sous réserve du rôle que doivent jouer les États Parties en vertu du Statut de Rome. Je suis certain que ce mécanisme donnera des résultats de toute première qualité, et qu'il permettra donc aux États Parties de parvenir à un accord consensuel sur le nouveau Procureur de la Cour pénale internationale, conformément aux dispositions concernées du Statut



de Rome et aux décisions pertinentes de l'Assemblée des États Parties. Je me réjouis notamment du fait que les États aient manifesté leur respect envers cette procédure en s'abstenant de soumettre des candidatures formelles et de mener des activités de campagne formelles, et qu'ils aient plutôt collaboré directement avec le Comité de recherche et communiqué leurs déclarations d'intérêt directement aux membres du Comité.

Je demande à tous ceux que cette décision de la plus haute importance intéresse de poursuivre leur collaboration constructive avec le Comité, qui continuera à recevoir des soumissions et des déclarations d'intérêt jusqu'au 9 septembre 2011.

Les candidats qui sont intéressés et ceux souhaitant recommander des personnes qualifiées sont priés de contacter le Comité de recherche par le biais du Secrétariat de l'Assemblée des États Parties:

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties Cour pénale internationale Maanweg 174, 2516 AB La Haye Pays Bas Fax: +31 70 515 8376

Email: rene.holbach@icc-cpi.int

Pour un complément d'informations sur le Comité de recherche, voir http://www.icc-cpi.int/Menus/ASP/Elections/Prosecutor/

Source : Assemblée des États Parties

Clôture du séminaire joint de l'Union africaine et de la CPI sur les aspects techniques du Statut de Rome et la pratique de la Cour pénale internationale, à Addis-Abeba



Lyn Parker, chef de cabinet du Président de la CPI, Ben Kioko, conseiller juridique de l'UA et Phakiso Mochochoko, directeur de la Division de la compétence, complémentarité et coopération du Bureau du Procureur de la CPI, à l'ouverture du séminaire © Union africaine

Les 18 et 19 juillet 2011, plus de 50 personnes représentants 15 Etats africains on participé au « Séminaire sur les aspects techniques du Statut de Rome et la pratique de la Cour pénale internationale ». Ce séminaire, tenu au siège de l'Union africaine (UA), était organisé conjointement par l'UA et la Cour pénale internationale (CPI). Il visait à améliorer la connaissance des participants en ce qui concerne le travail de la Cour et à générer une compréhension pratique, objective et constructive de la CPI. Comme l'a souligné M. Ben Kioko, le conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine, à la cérémonie d'ouverture, « l'Union africaine et la CPI se partagent un mandat, celui de combattre l'impunité pour les crimes graves qui constituent une préoccupation internationale ».

Le séminaire était l'occasion pour des officiels de la CPI d'entamer un dialogue direct avec les participants sur des sujets comme le rôle de la CPI dans le système judiciaire international dédié à combattre l'impunité et le rôle de l'Afrique dans l'établissement du système du Statut de Rome. Des présentations sur la structure de la Cour et les principes qui la gouvernent, y compris le principe de la complémentarité, ont été suivies par une discussion ouverte sur la relation entre les organisations régionales et internationales ainsi que sur le lien entre paix et justice.

L'organisation du séminaire fait suite aux rencontres, à Addis-Abeba, du Président de la Commission de l'Union africaine, S.E. M. Jean Ping, avec le Président de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome, S.E. M. Christian Wenaweser, et avec le Président de la CPI, M. le Juge Sang-Hyun Song, respectivement en janvier et en février 2011. Le séminaire a été tenu avec l'appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie ainsi que celui des gouvernements autrichiens et irlandais.

Interagir avec les communautés

Dans le district de Gulu, la CPI et ses partenaires en Ouganda mènent à bonne fin une série d'activités destinées à marquer la Journée de la justice pénale internationale

Du 12 au 17 juillet, la Cour pénale internationale (CPI), en partenariat avec Avocats sans frontières (ASF), le Projet justice et réconciliation, la Coalition ougandaise pour la Cour pénale internationale et le Centre international pour la justice transitionnelle ont tenu une série d'activités précédant la Journée de la justice pénale internationale. Cette journée, qui commémore l'adoption du Statut de Rome, traité fondateur de la CPI, est l'occasion pour tous les acteurs de la lutte contre l'impunité d'exprimer leur soutien à ce système émergent de justice internationale.

III Together, Determined To End Impunity

Célébrations du 17 juillet à Gulu © ICC-CPI

Des manifestations publiques ont marqué cette journée dans le district de Gulu (nord de l'Ouganda),

situé dans la sous-région acholi, en signe de solidarité avec les communautés les plus touchées par 20 années d'insurrections de l'Armée de résistance du seigneur.

Les participants ont pris part à un dialogue intercommunautaire ayant pour thème l'évolution de la justice pénale internationale, un lien entre la Cour pénale internationale et la Section spéciale des crimes internationaux de la Haute Cour de l'Ouganda. Le 12 juillet, à Gulu, cette réunion a rassemblé plus d'une centaine de participants, parmi lesquels des ONG locales et internationales, des notables, des groupes de femmes, des personnes handicapées, des chercheurs, des médias, des enseignants et des partenaires pour le développement. Les exposés et les débats qui ont eu lieu ont permis de mieux faire comprendre les rôles distincts de la CPI et de la Section des crimes de la Haute Cour de l'Ouganda, en soulignant que ces deux institutions avaient été créées pour mettre un terme à l'impunité. Les participants ont également insisté sur la nécessité d'apporter un soutien sans faille aux deux du fait de la nature complémentaire de leurs travaux.



Célébrations du 17 juillet à Gulu © ICC-CPI

rendre aux victimes ce qu'elles ont perdu.

Le personnel de sensibilisation a participé à plusieurs émissions de radio en direct à Kampala et à Gulu pour informer les divers auditeurs des progrès significatifs que la Cour a réalisés ces 13 dernières années pour s'attaquer à l'impunité.

Une procession précédée par une fanfare a été l'un des moments forts de cette commémoration. Cette manifestation, qui a eu lieu le 17 juillet, a rassemblé des organisations de la société civile travaillant auprès des communautés affectées, des représentants de communautés de victimes de Lukodi, de Pagak et de Tingkidi, des ONG locales et internationales, des étudiants, des enseignants, des notables locaux et des chefs religieux ainsi que des médias.

Dans son allocution à une foule de plusieurs centaines de personnes, Mme Emilia Kinyera, commissaire résident du district de Gulu, a indiqué que « la justice devrait être rendue là où les crimes ont été commis, indépendamment de qui peut les avoir commis ». Elle a ensuite déclaré que « la justice exige que les souffrances des victimes soient réparées d'une façon effective et significative » au moyen de réparations, de compensations et d'une réadaptation pour

Les membres du club de sensibilisation scolaire de la CPI ont présenté sous forme de jeu de rôle les parties et participants principaux d'une véritable audience devant la CPI, mettant l'accent sur la protection des victimes et des témoins, la représentation légale de l'accusé et des victimes et les autres droits dans le cadre d'un procès équitable.

That you England the second of the second of

La CPI sensibilise la diaspora soudanaise à Dublin, en Irlande

Session de sensibilisation: des représentants de la CPI répondant aux questions de la communauté du Soudan en exil en Irlande © ICC-CPI

Le 16 juillet 2011, une cinquantaine de représentants de la diaspora soudanaise exilée en Irlande a participé à une session interactive organisée par l'Unité de la sensibilisation pour promouvoir une meilleure compréhension de la Cour pénale internationale (CPI) et de son mandat, et fournir des informations officielles sur les développements judiciaires des affaires portées devant la Cour concernant la situation au Darfour. La réunion s'est également tenue à l'occasion du 17 juillet-Jour de la justice pénale internationale, qui commémore le 13ème anniversaire du Statut de Rome, traité fondateur de la Cour.

La session de sensibilisation a été facilitée par le *Darfur Solidarity Group* en Irlande. Les participants se sont rendus à Dublin à partir de différentes zones rurales éloignées, et ont montré un grand intérêt pour le rôle judiciaire de la CPI et son impact sur le Soudan, ainsi que les développements judiciaires dans trois affaires en cours.

A la demande des participants, des représentants de la CPI ont fourni une présentation générale sur la Cour, les différentes étapes de sa procédure, les éléments d'un procès équitable, les droits des victimes à participer aux procédures devant la Cour afin d'avoir leurs intérêts et préoccupations entendus par un avocat, ainsi que de demander des réparations si l'accusé est reconnu coupable. Le mandat et les politiques du Bureau du Procureur ont également été abordés. Les présentations ont été suivies par une séance de questions et réponses. La rencontre avec la diaspora soudanaise en Irlande s'inscrit dans les efforts déployés dans le cadre du plan stratégique pour la sensibilisation concernant la situation au Darfour. Cette stratégie vise à diffuser des informations exactes sur la Cour et à engager les communautés soudanaises concernées dans un dialogue avec la CPI, y compris ceux qui ont été forcés de vivre hors du Soudan.

Aucun des participants n'avait eu un contact direct avec des représentants de la CPI avant cette réunion. *Darfur Solidarity Group* a exprimé sa gratitude à l'Unité de la sensibilisation au nom des participants, pour avoir rendu la CPI plus proche d'eux. Les questions posées lors de la discussion ont porté sur les dispositions du Statut de Rome pour exécuter ses décisions telles que les mandats d'arrêt.

Le Programme de sensibilisation pour le Darfour pour l'année 2011 cible les communautés du Soudan résidant aux Pays-Bas, en France, en Irlande, au Royaume-Uni, au Qatar, en Egypte et aux Etats-Unis. Des réfugiés soudanais au Tchad oriental y participent également.

Contexte

La situation au Darfour a été déférée à la CPI par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans sa résolution 1593 du 31 mars 2005. Aujourd'hui, trois affaires sont en cours devant la CPI dans le cadre de cette situation : Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun (Ahmad Harun) et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman (Ali Kushayb), Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir, et Le Procureur c. Abdallah Banda Abkaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus.

Les suspects (Harun, Ali Kushayb et Al Bashir) dans les deux premières affaires sont toujours en fuite. Le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l'unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre à l'encontre d'Abdallah Banda et de Saleh Jerbo, et les a renvoyés en jugement. Le 16 mars 2011, la Présidence de la CPI a constitué la Chambre de première instance IV et lui a renvoyé cette affaire.

La CPI a organisé le premier séminaire sur la coopération judiciaire avec la Cour à l'intention des autorités nationales désignées à cet effet



Les représentants des autorités nationales désignées aux fins de la coopération judiciaire avec la Cour et le représentant de la Section des opérations hors siège à l'issue du séminaire $\, \odot \,$ ICC-CPI

Les 13 et 14 juillet, le Greffe de la Cour pénale internationale (CPI) a organisé au siège de la Cour un séminaire sur la coopération judiciaire avec celle-ci à l'intention des représentants des autorités nationales de cinq pays désignées à cet effet. Le Séminaire avait pour but de procéder à un échange de vues sur les questions de coopération judiciaire et les problèmes liés à la complémentarité. Il a permis de débattre de divers aspects théoriques et pratiques de la coopération dans le cadre du Statut de Rome et de ses instruments juridiques complémentaires.

Les sept participants représentaient la République centrafricaine, la République du Tchad (pour la situation au Darfour, Soudan), la République démocratique du Congo, la République du Kenya et la République de l'Ouganda. Ce séminaire, qui a bénéficié du soutien financier de la Commission européenne, a permis aux délégués de rencontrer la première vice-

présidente de la Cour, la juge Fatoumata Dembele Diarra, et des membres du Bureau du Procureur, du Greffe, du Bureau du conseil public pour la Défense, du Bureau du conseil public pour les victimes et du Fonds au profit des victimes.

Calendrier

JUILLET 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Mme la Juge Aluoch s'adresse aux étudiants et fait appel aux avocates africaines de Kisumu au Kenya	Mme la Juge Aluoch s'adresse aux étudiants de Nairobi au Kenya	27	Mme la Juge Aluoch fait appel aux avocates africaines de Kigali au Rwanda	Mme la Juge Aluoch s'adresse aux étudiants de Kigali au Rwanda	30	31
Vacances judiciaires						
AOÛT 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
1	2	3	4	5	6	7
Vacances judiciaires						
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.